

## Dossier de candidature

### Exploitation de 4 chalets à usage de restauration Place Camoin

Dans le cadre des festivités de fin d'année la Ville de La Londe les Maures organise durant la période de Noël, le village de Noël avec sa patinoire et ses chalets de restauration.

Les dates prévisionnelles sont les suivantes : inauguration le 21 décembre à 18h00 jusqu'au 7 janvier inclus.

La date définitive d'exploitation sera communiquée à la notification de l'arrêté municipal d'occupation du domaine public.

Emplacement chalet n°1 : Espace « snack sucré» – ex : gaufres, crêpes salées sucrées, churros...

Emplacement chalet n°2: Espace « snack salé» ex : pizza, bruschettas, tapas...

Emplacement chalet n°3: Espace « régional » ex : Spécialité Provence, Corse, Alsace...

Emplacement chalet n°4: Espace Street food ex : Burger, salade, fish and chips, frites ..

#### **Dossier de candidature à retourner avant le 4 décembre 2023 - 12h00, délai de rigueur, à l'attention de :**

Monsieur le Maire

« Candidature à l'exploitation de chalets à usage de restauration »

place du 11 novembre

83250 La Londe les Maures

La manifestation « Noël à La Londe », organisée par la Ville de La Londe les Maures, fait l'objet d'une réglementation en vue d'organiser et d'encadrer la participation des différents exploitants au village de Noël, de veiller au respect de la qualité des produits proposés à la vente et garantir la qualité de la manifestation dans l'intérêt de ses visiteurs. Elle comprend :

- Le règlement d'attribution des chalets de l'espace restauration du village de Noël 2023
- Le présent dossier de candidature (dossier type)
- La fiche technique des chalets
- Le règlement intérieur

Ces documents sont téléchargeables sur le site [www.ville-lalondelesmaures.fr](http://www.ville-lalondelesmaures.fr)  
Ils peuvent également être envoyés par mail en faisant la demande à : [marches-publics@lalondelesmaures.fr](mailto:marches-publics@lalondelesmaures.fr)

2- La participation à l'espace restauration de Noël implique l'acceptation du règlement et toutes les dispositions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances. En cas d'inobservation de ces clauses, l'organisateur se réserve le droit d'expulser l'exposant qui contreviendrait au règlement.

3 - Les candidats présenteront un dossier complet à l'organisateur avant le lundi 4 décembre 2023 - 12h00. Les dossiers de candidature devront être les plus étayés possibles (photos ...), afin de permettre une bonne évaluation de l'activité proposée et des produits alimentaires mis à la vente. Un comité de sélection des

candidatures se réunira afin d'examiner les candidatures (cf article 6 du règlement d'attribution) et de choisir les exploitants sur le fondement de différents critères.

L'exploitant proposera à la vente des produits alimentaires à consommer sur place ou à emporter présentés dans le dossier. Tout ajout de produit alimentaire devra faire l'objet d'une demande adressée à la Ville de La Londe les Maures. A défaut la Ville pourra interdire la vente de produits alimentaires non prévus sur le stand.

4 - Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet soit d'une acceptation qui se matérialisera par la conclusion d'un arrêté municipal d'occupation du domaine public, soit d'un courrier de refus qui sera adressé au plus tard le **11 décembre 2023**.

Le candidat aura jusqu'au 12 décembre 2023 s'il souhaite se désengager. Après cette date, tout désistement ne sera pas pris en considération et entrainera le paiement de la redevance de 500 euros pour la période totale d'exploitation des chalets.

**MERCI DE BIEN VOULOIR REMPLIR LE DOSSIER DE CANDIDATURE  
AVEC LA PLUS GRANDE ATTENTION  
DE DATER ET SIGNER LE DOSSIER  
TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ETUDIE**

**IDENTIFICATION DU CANDIDAT :**

Madame  Monsieur  Société (cocher la case correspondante)

Nom : ..... Prénom :  
.....

Nom de l'enseigne .....

Adresse personnelle : N°..... rue

..... Code postal :

..... Ville :.....

☎ Tel portable (actif pendant la manifestation) :

.....

@email :.....

Site Internet et/ou réseaux sociaux : .....

LOT SOUHAITÉ : (cocher la case correspondante)

Emplacement chalet n°1: Espace « snack sucré»

Emplacement chalet n°2: Espace « snack salé

Emplacement chalet n°3: Espace « régionales »

Emplacement chalet n°4: Espace Street food

**CANDIDATURE EN QUALITÉ DE :**

Producteur  Commerçant  Industriel forain  Autre (préciser) .....

**TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC \* :** La date définitive d'exploitation sera communiquée à la notification de l'arrêté municipal d'occupation du domaine public

\*les prix indiqués sont fermes et ne sont pas liés aux chiffres d'affaires. Les interruptions d'activités qui seraient causées par des faits extérieurs à la Ville ne donnerait lieu à aucune indemnisation.







**Observation et précision permettant d’apprécier la qualité de la candidature**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Descriptif de la décoration du chalet prévue par le candidat,**

(les photographies de la décoration pourront être présentées en annexe) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Expérience ou références professionnelles éventuelles établies à l’occasion de manifestations de même nature :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Compléments d’information : « le petit plus »**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des renseignements fournis dans mon dossier de candidature;

Je déclare avoir lu le règlement d'attribution des chalets du village de Noël 2023, et m'engage sur l'honneur à le respecter en tous points ;

Je déclare avoir fourni ..... (indiquer le nombre) photographies en annexe du présent dossier à l'appui de ma candidature ;

Je m'engage sur l'honneur à payer le jour de la remise de l'arrêté municipal de l'occupation du domaine public, la redevance s'élevant à 500€ pour la période totale.

Fait à ..... le .....

Signature

(mention manuscrite « lu et approuvé »)